



FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION

APPEL A PROPOSITION

**Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation
et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire
« Irumu-Djugu », Ituri**

Date limite de soumission : 16.12.2019

APPEL A PROPOSITION FONDS DE COHERENCE POUR LA STABILISATION
« Ituri-Djugu », Ituri

Table des Matières

1. CONDITIONS SPECIFIQUES.....	1
1.1.OBJECTIF	1
1.2.CONTEXTE	2
1.3.ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES.....	3
1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET.....	3
Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP (dialogue démocratique). Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.....	3
1.3.2. COORDINATION	6
1.3.3. Engagement politique et mobilisation des acteurs	6
1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE	6
1.3.5. COLLABORATION ET ENCRAGE INSTITUTIONELLE	7
1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	7
1.4.BUDGET	7
1.5.DUREE DU PROJET	7
1.6.COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	7
2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES	7
2.1 Éligibilité des soumissionnaires	7
2.4 Éligibilité des coûts	9
3. SECTION IV – CONSTITUTION ET DEPOT DES APPELS A PROPOSITIONS.....	9
4.1 Le contenu et la constitution des dossiers.....	9
4.2 Les modalités de dépôt des appels à proposition	10
4. SECTION V – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION.....	11
5. SECTION VI – ANNEXES	13
Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire.....	13

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

1. CONDITIONS SPECIFIQUES

1.1. OBJECTIF

Le présent Appel à Proposition (AAP) s’inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation de l’Ituri, de son Plan d’Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS) et du programme de stabilisation de la zone prioritaire développé, à partir du SPS/PAPS, par le Secrétariat Technique du Fond de Cohérence pour la Stabilisation (FCS). Il cible la zone prioritaire (ZP) « Irumu-Djugu », en particulier la sous-zone Sud Irumu (chefferies Andissoma, Walesse Vonkutu, Bahema Mitiego, Bahema Boga, Walendi Bindi) Bien que tous ces chefferies sont ciblées par le présente APP, on focus est sur les zones affectes par l’activisme les des Forces de Résistance Patriotiques de l’Ituri (FRPI) et spécifiquement la chefferie Walendu Bindi et Bahema Sud

L’ISSSS est conçue pour soutenir la mise en œuvre du Plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) de la RDC et vise à fournir des dividendes tangibles de paix et à renforcer l’engagement politique en appui au processus de stabilisation. Dans le but de rendre l’ISSSS opérationnel, des interventions prioritaires ont été planifiées et coordonnées par le Secrétariat Technique de l’ISSSS, composé de l’Unité d’Appui à la Stabilisation (UAS) de la MONUSCO et du STAREC. L’ISSSS définit la stabilisation comme « *un processus intégré, holistique, mais aussi ciblé permettant à l’État et à la société de construire une responsabilité mutuelle et une capacité à résoudre et freiner les moteurs directs d’un conflit, créant ainsi les conditions d’une meilleure gouvernance et d’un développement sur le long terme* ». Elle vise à résoudre les dynamiques propres au conflit à l’Est du Congo, qui sont une imbrication de dilemmes de sécurité, de mobilisation autour du territoire et de l’identité, de l’exploitation des ressources naturelles ainsi que de dynamiques régionales.

Ce financement a été recommandé par le Conseil d’Administration Provincial du FCS au Conseil d’Administration National qui l’a approuvé en avril 2018. De manière globale, il s’inscrit dans 4 objectif stratégique de l’ISSSS, lequel vise à renforcer le cohésions sociale et résilience des communautés grâce aux activités de relance économique et réintégration. La division de l’enveloppe en deux projets couvrant le dialogue démocratique et la relance économique a été décidée par la CAN en novembre 2019.

Dans le cadre de cet Appel à Proposition (AAP) le CAP a sélectionné – au sein des SPS/PAPS et du programme de stabilisation – une priorité programmatique sur laquelle les organisations soumissionnaires sont invitées à se positionner. A cette priorité correspond un objectif spécifique qui devra structurer le cadre logique de l’intervention mise en œuvre dans le cadre de l’AAP.

Objectif spécifique 1 : La cohésion sociale et résilience des communautés est renforcée grâce à des activités de relance économique et de réintégration des ex-combattants FRPI et leurs dépendants

Les Partenaires Techniques et Financiers qui appuient l’ISSSS – sous la patronage du gouvernement congolais et avec le concours de l’UAS/MONUSCO et du Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC) – proposent de financer des agences, programmes et fonds du Système des Nations Unies (SNU) et/ou d’autres Organisations Internationales ayant des règles et règlements financiers similaires à ceux du SNU, ainsi que des Organisations non-gouvernementales internationales et nationales pour la mise en œuvre d’interventions s’inscrivant dans l’objectif spécifique listé ci-dessus.

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) : « Ituri-Djugu », Ituri

Les appels à proposition doivent être déposés **au plus 16.12.2019** Leur contenu et les modalités de dépôt sont présentés/détaillés dans la section 4.

1.2. CONTEXTE

Le Sud Irumu présente trois problématiques de conflit prioritaires pour la stabilisation de la zone et celle de la province de l'Ituri. Il s'agit premièrement de la persistance du FRPI, une milice pour la grande majorité issue de la communauté Lendu Bindi. La seconde problématique est celle du conflit opposant les deux communautés Lendu Bindi et Hema Sud autour des limites entre leur collectivité respective, Walendu Bindi et Bahema Sud. Deux catégories d'enjeux peuvent être identifiées dans le conflit de limites entre Walendu Bindi et Bahema Sud. Une première catégorie renvoie aux enjeux concrets et matériels du conflit, à savoir : le contrôle et la gestion administrative de certains territoires ; la perception des taxes sur les activités commerciales, l'agriculture, l'élevage ou la pêche ; la gestion des terres et territoires et en particulier des espaces dédiés à l'élevage (pâturages) ou à l'agriculture ; l'accès au lac pour Walendu Bindi (et les taxes qui découlent des activités de pêche). Bien qu'importants, ces seuls enjeux matériels et de pouvoir ne prennent toutefois pas entièrement compte de la complexité et de la gravité de ce conflit, à savoir sa forte dimension identitaire et communautaire. Enfin, la troisième et dernière problématique prioritaire dans cette zone réside dans la gestion des milliers de migrants Banyabwisha provenant des Sud et Nord Kivu et qui se sont installés dans la partie sud du Sud Irumu depuis les années 2008-2009. Leur présence est aujourd'hui l'objet de vives contestations. Les officiers FRPI considèrent, comme beaucoup d'acteurs locaux, que la migration des populations banyabwisha risque d'éclater une nouvelle guerre in Ituri

Tel que montré plus haut, le système de conflit du Sud Irumu se nourrit de plusieurs dynamiques / moteurs : le premier est la persistance du FRPI, dont le lien avec les dilemmes sécuritaires est particulièrement clair. Dans le cas du conflit entre Hema Sud et Lendu Bindi autour des limites de leurs entités, nous sommes ici au cœur des dynamiques de mobilisation autour du territoire, du pouvoir et de l'identité.

En août 2017, le Gouverneur de la province de l'Ituri a lancé le projet « Pamoja Kwa Amani » (PKA), financé par le Fonds de Cohérence pour la Stabilisation (FCS), dans six chefferies plus un secteur du Sud-Irumu. Les différentes activités de Dialogue Démocratique menées dans le cadre du projet, y compris les barza communautaires et l'atelier de leadership cohésif, ont confirmé que la milice FRPI était toujours le principal obstacle à la stabilisation et à la pacification de la région du Sud – Irumu et la principale préoccupation des communautés. Plusieurs activités ont été menées en vue d'une démobilisation pacifique et réintégration communautaire des FRPI tel que souhaité par les communautés : Ces activités ont comprises des missions de du Gouverneur de l'Ituri conduite en Décembre 2017 à Kinshasa pour présenter la feuille de route et le cahier de charges de la FRPI mobilisant et impliquant ainsi pleinement le gouvernement national, l'atelier interministériel d'élaboration de la « Stratégie et du Plan d'Actions pour la démobilisation de la FRPI et la Pacification du Sud Irumu », qui s'est tenu du 18 au 19 avril 2018 ; la réunion du comité de suivi STAREC du 06 juin 2018 qui a validé le plan d'actions ; et la « mission exploratoire » en Ituri du 30 août au 02 septembre 2018 au cours de laquelle s'est tenue une réunion entre le Gouvernement, la communauté et la FRPI, pour une mise à jour du « cahier des charges » de ce groupe armé. Une réunion de haut niveau, convoquée par le Premier Ministre le 27 septembre 2018, a affirmé l'engagement du gouvernement de la RDC à appuyer la stratégie et le plan d'action conjoint de démobilisation des éléments de la FRPI, y compris avec la mise à disposition par le Gouvernement des fonds nécessaires pour le financement des premières étapes du plan d'action.

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

Démontrant leur forte volonté d'adhérer au processus de démobilisation, désarmement et réintégration un effectif d'environ 900 combattants et dépendants des FRPI se sont rendus dans un camp de pré-cantonement à Azita dans la chefferie de Walendu Bindi pour attendre pacifiquement les négociations et la signature d'un accord de paix. Le pré-cantonement volontaire des FRPI et leur prise en charge par le gouvernement provincial à Azita à fortement réduit les exactions et contribué à une pacification palpable du Sud Irumu. Lors d'une réunion du comité de pilotage du STAREC tenu à Kinshasa le 24 octobre, Premier ministre Ilunga Ilunkamba a annoncé la signature d'un accord de paix, y compris une loi d'amnistie pour les faits insurrectionnels, avec les FRPI avant le 30 novembre 2019. Une fois signé, un programme de démobilisation, désarmement, réinsertion, et réintégration des FRPI sera exécuté avec une phase de démobilisation et désarmement d'environ trois mois et un début des activités de réinsertion et réintégration pour février 2020

1.3. ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

1.3.1. OBJECTIFS DU PROJET

Il appartiendra aux organisations soumissionnaires de développer leurs propres stratégies d'intervention et de les justifier au regard du contexte, des dynamiques de conflit présentes dans la zone prioritaire et d'une analyse de l'enjeu sectoriel ciblé par l'AAP (dialogue démocratique). Des orientations stratégiques et opérationnelles sont présentées ci-dessous, à titre indicatif.

Objectif spécifique 1 : La cohésion sociale et résilience des communautés est renforcée grâce à des activités de relance économique et de réintégration communautaire des ex-combattants FRPI et leurs dépendants

Remarques préliminaires :

Les différentes activités de Dialogue Démocratique menées dans le cadre du projet « Pamoja Kwa Amani » ont amorcé un processus pour la démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI dans le Sud Irumu. Après la démobilisation et désarmement des FRPI et leurs dépendants prévu pour fin février 2020, environ 1500-2500 individus ressorties des FRPI doivent bénéficier d'un appui en réintégration économique et sociale dans leurs communautés et les communautés voisines.

La présence, d'un groupe armé opérant sur les limites entre la chefferie de Walendu-Bindi et le secteur de Bahema Sud a réduit considérablement les opportunités économiques entre ces collectivités pourtant voisines et complémentaires en matière de productions. Les populations ont identifié des stratégies différentes pour s'adapter. Il s'agit de l'importation des denrées et l'établissement d'alliances avec des groupes ethniques qui produisent des denrées agricoles et aussi la fréquentation des marchés plus éloignés augmentant le risque d'attaque surtout des femmes et des enfants. Les éleveurs laissent les animaux en liberté la nuit, pour éviter que tout le bétail d'un propriétaire ne soit volé en une seule prise, une pratique qui accentue les conflits avec les agriculteurs.

À cause du conflit, les terres arables cultivées sont réduites aux champs ou petits jardins à proximité des lieux d'habitations et les agriculteurs récoltent leur production avant maturité. Les producteurs évitent le trajet entre les zones de production et les marchés par peur des pillages, et d'autres se rendent sur des marchés plus éloignés, ce qui accroît le coût du transport. De nombreuses taxes officielles et non officielles sont soutirées aux producteurs,

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) : « Ituri-Djugu », Ituri

aux commerçants, aux transporteurs sur les axes routiers représentent un des principaux facteurs limitant le potentiel commercial du territoire.

L'activisme de la FRPI a également eu des conséquences négatives sur les marchés locaux. Le marché de Gety est ainsi faiblement approvisionné en viande malgré la concentration d'animaux dans la chefferie voisine ; tandis que le marché de Kasenyi est faiblement approvisionné en denrées agricoles provenant de Walendu Bindi ces dernières trouvant un débouché à Djugu. Les producteurs ne se rendent pas sur le marché de consommateurs à Bunia et ce sont principalement les commerçants qui effectuent les trajets entre marché de consommateurs à Bunia et les marchés de producteurs (Gety, Boga, Kasenyi) pour se procurer des denrées. Par conséquent, les producteurs primaires ne perçoivent pas des prix compétitifs et les produits sont vendus bruts sans valorisation spécifique par une transformation préalable, à cause d'une faible disponibilité d'unités de transformation

La proximité avec l'Ouganda est à la fois un défi et une opportunité pour l'économie de la zone, surtout pour le petit commerce. Il est clair qu'actuellement les communautés ougandaises profitent plus de ce commerce, qui a un effet destructif sur l'économie d'Ituri ; presque tous les marchés frontaliers du côté congolais ont disparu et presque tous les vendeurs et acheteurs des produits sont des Ougandais. Les communautés congolaises frontalières profitent du commerce transfrontalier car ils obtiennent un meilleur prix pour leurs produits, et il sera bien possible de produire sur place plusieurs des produits actuellement importés d'Ouganda et même en exporter certains

L'économie locale reflète une division de travail entre hommes et femmes en défaveur des dernières avec en prime des stéréotypes qui font que les femmes sont souvent exclues des filières les plus lucratives. Les jeunes aussi à cause du manque de capital et de terres arables sont dépourvus de véritables débouchés économiques ce qui peut à son tour les inciter à rejoindre des groupes armés. L'amélioration de la situation économique de la région est donc bénéfique pour toutes les couches de la population surtout les plus vulnérables.

Orientations dans le cadre de l'objectif spécifique 1

- Pour des raisons d'urgence et éviter que les démobilisés se trouvent sans revenu après leur sorti des groupes armés, les activités de réinsertion économique doivent **combiner des appuis à court terme et temporaires (HIMO) avec un accompagnement moyen à long terme, tels que la formation professionnelle ou l'agriculture.**
- En ce qui concerne les accompagnements à moyens et long terme, la majorité des ex-combattants ont indiqués qu'ils **préfèrent poursuivre des carrières non-agricoles** tels que le que le commerce, la maçonnerie, la mécanique, la charpenterie ou coupé-couture. Cependant, des études de marchés démontrent que les **filières agricoles sont les plus porteuses** car des nombres citoyens du Sud Irumu ne pratiquent pas l'agriculture d'autosubsistance et plusieurs filière demandés (riz, pommes de terre, choux) ne se trouvent que rarement sur ls marchés. Il existent également des opportunités non- strictement agricoles dans la chaine de valeur agricole, tels que le transport, revente et transformation. Une telle

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

approche **agriculture pourrait alors se faire combiner avec des activités génératrices de revenus non-agricoles¹**

- Etant donné que les activités génératrices de revenu tels que la formation professionnelle et l'agriculture ne créeront pas des revenus stables qu'après un certaine durée, **il est impératif de également fournir une assistance à court terme permettant aux ex-combattants et leur dépendants de créer des revenus immédiatement après leur démobilisation.** Les projets d'emploi temporel pourraient se concentre sur la réhabilitation des routes dessertes agricoles pour résoudre le problème du manque de circulation des marchandises, et la reconstruction des infrastructures économiques et sociaux. En plus, l'expertise de l'INPP dans la formation professionnelle serait indispensable.
- Il s'est relevé que les combattants **ne devraient pas recevoir des animaux pour poursuivre l'élevage** car ils risquent de vendre ces animaux immédiatement sur les marchés locaux et se trouverent ensuite au chômage. En plus, l'élevage est une source de conflit avec les communautés agricoles car ils détruisent les cultures. Les **formations en informatique** sont, en raison d'un faible approvisionnement d'électricité, également déconseillés
- Il existe également un manque d'accès aux services financières et les services financières officielles restent inexistant dans la zone. Le **manque de services de microfinance et des caisses d'épargne crédit réduit les opportunités d'investissement**, surtout pour le petit commerce qui est une filière que préfèrent les ex-combattants de la zone. Les activités de microfinance pourraient se faire combiner avec des caisses d'épargne et les mutuelles de solidarité, ce qui renforcera également la cohésion et intégration sociale.
- Tandis que l'activisme de la FRPI a eu des conséquences négatives sur les marchés locaux, leur reddition dans les centres de pré-cantonement a eu un effet très positif sur les marchés locaux. En effet, l'amélioration de la situation sécuritaire a catalysé les activités commerciales. La **démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration présente par conséquent une opportunité importante pour le développement des marchés locaux plus large**
- Une considération transversale sont les **besoins sexo-spécifiques des ex-combattants, leurs dépendants et autres populations vulnérables**. Ils existent parmi les démobilisés un certain nombre des dépendantes féminines que devront bénéficier qu'une assistance et accompagnement spéciale.
- La relance économique (renforcement des moyens de subsistance des populations et de leur accès aux revenus) est considérée comme un résultat intermédiaire, i.e. **comme un moyen de renforcer, in fine, la cohésion sociale et la confiance entre les individus et les communautés en conflit**. La création d'opportunités et la mise en place de mécanismes permettant de renforcer la collaboration entre parties en conflit – autour d'intérêts communs et partagés – est donc centrale. Pour des raisons de « Do No Harm » il est indispensable que **les communautés et non-combattants, tels que les jeunes « à risque » profiteront également des activités génératrices des revenus** et appui à leur intégration socio-économique. L'objectif considère alors également et de manière spécifique les enjeux de la réintégration sociale et économique des jeunes « à risques », i.e. en rupture au sein de leurs communautés, issus des groupes armés, sans emploi et/ou en décrochage.

¹ Ces filières doivent être clairement développer en termes des activités concrètes qui seront réalisées. Beaucoup plus d'attention sur les filières de transformation des produites tenant compte de la rentabilité rapide que ces dernières offrent.

1.3.2. COORDINATION

Les organisations devront démontrer une connaissance précise des interventions récentes, en cours ou planifiées dans la zone, dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP. Leurs propositions seront évaluées en tenant compte de leur coordination, de leur complémentarité et de leur capacité à capitaliser sur ces interventions récentes, en cours ou planifiées. Il existe un certain nombre de programmes alignés à la stratégie ISSSS avec les activités complémentaires. Les soumissionnaires sont invités à proposer une stratégie de coordination qui correspond aux objectifs de la stratégie ISSSS.

- **Coordination avec le projet dialogue démocratique en faveur d'un processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI :** Le projet de relance économique et réinsertion et réintégration des FRPI travaillera en étroite collaboration avec un nouveau projet de dialogue démocratique en faveur d'un processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire qui assure l'implication et adhésion des communautés et acteurs étatiques du processus. Ce nouveau projet aura une valeur de 500.0000 US\$ et une durée de 18 mois. Une coordination étroite avec ce projet avec un date de démarrage prévu pour fin février constitue un facteur indispensable. A ce stade, les soumissionnaires doivent proposer une ébauche de stratégie de coordination qui sera finalisé et approuvé entre le PTS et les soumissionnaires sélectionnés pour ces deux projets
- **Coordination avec la section des DDR de la MONUSCO et l'United Nations Mine Action Service (UNMAS), le Ministère de la Défense et l'Unité d'exécution-PNDDR (UE-PNDDR):** Le processus de démobilisation, désarmement réinsertion et réintégration à base communautaire des FRPI sera exécuté sous la République démocratique du Congo, avec l'appui des partenaires dont la MONUSCO et UNMAS. Les soumissionnaires sélectionnées sont tenues de se coordonner avec les sections MONUSCO et étatiques concerné pour la réception des ex-combattants après leur démobilisation afin de leur offrir des services de réinsertion, réintégration et relance économique
- **Autres projets :** Des opportunités de coordination avec des autres projets alignés, notamment le projet CISPE financé par les Royaume des Pays-Bas, et le Projet Fonds de Consolidation pour la Paix (FCP) existent.

1.3.3. Engagement politique et mobilisation des acteurs

Les organisations doivent développer une stratégie d'engagement politique et mobilisation des acteurs pour répondre aux enjeux de stabilisations et dynamiques des conflits. Cette stratégie doit être basée sur une analyse des acteurs ayant une influence (positive et/ou négative) sur les dynamiques de conflit, leurs intérêts, leurs positions et leur rôle (potentiel/attendu) dans le processus de stabilisation/transformation du/des conflits.

1.3.4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA SOCIETE

La participation active des organisations de la société civile congolaise (ONG, centres de recherche, etc.) dans la conception et la mise en œuvre des interventions et la représentation de minimum **une ONG congolaise (avec expérience dans la zone) en tant que membre à part entière des consortiums est obligatoire**. Les capacités techniques et organisationnelles de ces organisations, leur implantation dans les zones d'intervention, **la stratégie** de partenariat et de renforcement de capacités constituent des éléments d'évaluation des appels à proposition.

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

1.3.5. COLLABORATION ET ENCRAGE INSTITUTIONELLE

Les capacités des soumissionnaires et la qualité de leur stratégie de collaboration 1) avec les autorités congolaises au niveau local, provincial et national et 2) avec les sections substantives de la MONUSCO (en particulier avec les Affaires Civiles) constituent également un élément d'évaluation des appels à proposition.

1.3.6. BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Minimum 15% du budget total doivent répondre de manière ciblée et spécifique aux enjeux de l'égalité des sexes/genres. Il est recommandé aux organisations soumissionnaires de présenter de manière claire, dans leur budget détaillé, les montants qui seront alloués à cette intégration transversale du genre avec des explications narratives.

1.4. BUDGET

L'appel à proposition vise à financer un projet d'une durée maximale de 18 mois, pour un montant total de **3.200.000 US\$**.

Objectif spécifique	Pilier ISSSS	Répartition des fonds
Objectif spécifique 1 : La cohésion sociale et résilience des communautés est renforcée grâce à des activités de relance économique et de réintégration des ex-combattants FRPI et leurs dépendants	Pilier 4	100%

1.5. DUREE DU PROJET

La durée de ce contrat est de 18 mois

1.6. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

L'appel à proposition cible la zone prioritaire « Irumu-Djugu », en particulier l'ensemble des chefferies et groupements du territoire de Sud Irumu (chefferies Andissoma, Walesse Vonkutu, Bahema Mitego, Bahema Boga, Walendi Bindi) Bien que la chefferie de Walendu Bindi constitue le centre de l'action cible par le présente APP, il est important que tous les chefferies bénéficient du projet afin d'éviter les frustrations

2. SECTION II - CONDITIONS GENERALES

2.1 Éligibilité des soumissionnaires

Les contributions au FCS seront utilisées pour financer des projets réalisés par des Organisations des Nations Unies Participantes (PUNO) et/ou des Organisations Non-Gouvernementales internationales (ONGI) éligibles.

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

Les critères d'éligibilité s'appliquent d'abord aux PUNO et aux ONG qui soumettent une proposition, seuls ou en tant que lead d'un consortium.

a. Critères d'éligibilité pour les Organisations des Nations Unies Participantes (PUNO)

- Avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* », au plus tard à la date de soumission de l'appel à proposition.
- S'engager à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FCS ;
- Exercer ses activités en conformité avec les règlements, règles, directives et procédures qui lui sont applicables, en utilisant des modalités de mise en œuvre standards ;
- Démontrer une expérience d'au moins trois ans dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention ciblés par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires comme proposé dans la note conceptuelle ;
- Inclure les organisations congolaises locales (ONGL) dans la conception et la mise en œuvre de l'intervention et assurer qu'au minimum une ONGL soit membre à part entière du consortium soumissionnaire. Le rôle et l'implication effective des partenaires dans la préparation/conception du projet proposé seront présentés de manière synthétique dans l'annexe 6.

b. Critères d'éligibilité pour les Organisations Non-Gouvernementales

Pour être éligibles, elles doivent :

- Obtenir une note d'un moins 70% lors de la micro-évaluation des capacités de gestion financière et administrative réalisée par la cellule FCS et l'agent de gestion
- Les Organisations Participantes non-Nations Unies sont des ONGs ou ONGIs avec des capacités opérationnelles démontrées.
- Disposer d'une reconnaissance juridique dans leur pays d'origine ;
- Disposer de la reconnaissance administrative d'exercer en RDC ;
- S'engager à assumer la responsabilité programmatique et financière pour les fonds étant décaissés par l'AA à travers l'AG ;
- Disposer, en RDC, des ressources matérielles et humaines nécessaires à la mise en œuvre des projets concernés par les AAP ;
- Avoir réalisé les deux dernières années au moins un audit financier par des cabinets d'audit reconnus et réputés (le rapport d'audit sera joint au dossier de candidature) ;
- Disposer d'un compte bancaire au nom de l'ONG dans une banque reconnue ;
- « Allocation Standard »
 - a. Être ou s'engager à travailler avec au moins, une ONG nationale éligible au FCS
- « Allocation Urgence »
 - a. Être considéré par la Cellule FCS et l'Agent de Gestion à risque « faible » ou « modéré » ;
 - b. Être déjà présent et opérationnel dans la zone d'intervention ;
 - c. Être actif dans le pilier d'intervention ;

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

d. Avoir une capacité de mise en œuvre immédiate ;

Pour les anciens partenaires du FCS , un nouveau financement ne sera octroyé que si le partenaire a démontré une performance adéquate en rapport avec l'atteinte des fonds selon l'évaluation finale.

c. Critères d'éligibilité pour les organisations membres des consortiums

- Pour les PUNO : avoir signé le « *Memorandum of Understanding between Participating UN Organizations and the United Nations Development Programme regarding the Operational Aspects of a DRC Stabilization Coherence Fund* » au plus tard à la date de soumission de la appel à proposition.
- Pour les ONGI et les ONGL : disposer d'une reconnaissance juridique dans le pays d'origine et disposer de la reconnaissance juridique nécessaire pour exercer en RDC, au plus tard à la date de soumission de la appel à proposition.

2.4 Éligibilité des coûts

Les coûts et les dépenses éligibles sont présentés et détaillés dans les lignes directrices budgétaires (annexe 7).

3. SECTION IV – CONSTITUTION ET DEPOT DES APPELS A PROPOSITIONS

4.1 Le contenu et la constitution des dossiers

Utilisant les orientations de forme et de contenu détaillées dans ce document, les soumissionnaires présenteront des appels à proposition comprenant une fiche signalétique, une présentation narrative, un cadre logique et un budget détaillé et récapitulatif et un dossier administratif complet. Les propositions financières seront élaborées sur base des lignes directrices budgétaires du FCS, annexées à ce document. Le non-respect des indications présentées dans ce document et dans ses annexes constitue un facteur de rejet des appels à proposition transmises au Secrétariat technique du FCS, sans recours possible pour les soumissionnaires concernés.

Les appels à proposition seront rédigées en français et comprendront 4 principales parties :

1. Proposition technique

- a. Document de Projet (C.1. Template Prodoc_AAP)
- b. Le cadre logique synthétique (C.4. Cadre Logique AAP) : Le cadre logique doit être structuré à partir des objectifs stratégiques de l'ISSSS et de l'objectif spécifique présenté dans la 1^{ère} section. Libre aux organisations de définir leurs propres résultats.
- c.

2. Proposition financière

- a. Le budget détaillé et récapitulatif en dollars US (C.3. Canevas Budget FCS et G.2. – Lignes Directrices Budget_2017)

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

3. Le dossier d'appel à proposition sera accompagné d'un dossier administratif complet qui comprendra :
- a. Fiche de renseignement relative à l'organisation soumissionnaire (annexe 1) ;
 - b. Fiche de renseignement relative au (x) partenaire (s) du projet (annexe 2) ;
 - c. Copie des statuts de l'organisation soumissionnaire, certifiés conformes à l'original ;
 - d. Copie de la déclaration d'enregistrement ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation ;
 - e. Organigramme ;
 - f. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale/Conseil d'Administration ou au minimum l'ordre du jour de la dernière AG/CA et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées ;
 - g. Bilans et Comptes d'exploitation des trois (3) derniers exercices, validés par l'AG/CA, faisant ressortir l'origine des ressources financières ;
 - h. Dernier rapport d'audit externe réalisé en RDC.
 - i. Budget prévisionnel pour l'exercice en cours, faisant apparaître la liste des financements approuvés, en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter.

4.2 Les modalités de dépôt des appels à proposition

Les soumissionnaires ou consortiums soumissionnaires fourniront six (6) exemplaires du dossier d'appel à proposition, comprenant la fiche signalétique du projet, la partie narrative, le cadre logique synthétique ainsi que le budget détaillé et récapitulatif et six (6) exemplaires du dossier administratif.

La version papier des appels à proposition et du dossier administratif devra être réceptionnée **au plus tard le 16.12.2019 à 16h00** (heure de Bunia) à l'adresse suivante :

Secrétariat Technique du FCS

s/c Unité d'Appui à la Stabilisation (UAS)

HQ MONUSCO

Bureau de Bunia/Ituri

A l'attention du Coordinateur provincial de l'UAS en Ituri.

Les dossiers complets seront placés dans **une seule enveloppe** fermée et cachetée avec l'adresse du Secrétariat Technique du FCS et avec le libellé « Nom de l'organisation soumissionnaire - Réponse à l'Appel à proposition : « Mise en œuvre de la Stratégie Provinciale de Stabilisation et de son Plan d'Actions dans la zone prioritaire « Sud Irumu », Ituri. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Les dossiers d'appel à proposition seront également envoyés par voie électronique aux adresses suivantes :

À :

- Caitlin Hannahan : caitlin.hannahan@one.un.org
- Yves Birwinda : yves.birwinda@undp.org

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

CC :

- Michael Nolet : michael.nolet@un.org
- Betu Kajigi : betu.kajigi@un.org
- Jean-Marc Mazio : herimarc2003@yahoo.fr

En cas de conflit, la date et heure de dépôt de la version papier feront foi.

Une séance d'information (questions/réponses) à l'attention des organisations soumissionnaires désireuses d'obtenir des précisions/clarifications sur le processus d'Appel à proposition sera organisée par l'unité d'appui à la stabilisation à Goma, dans MONUSCO Lava site à Goma.

4. SECTION V – CRITERES ET PROCESSUS DE SELECTION

La sélection des organisations soumissionnaires sera organisée en plusieurs étapes :

- 1) La cellule FCS réceptionne les dossiers et vérifie (i) qu'ils sont conformes et complets (au regard des indications/exigences de forme présentées dans les AAP) et (ii) que les organisations soumissionnaires sont éligibles. Les organisations non éligibles et les dossiers non complets/conformes seront rejetés systématiquement, sans recours possible pour les organisations soumissionnaires.
- 2) La cellule FCS, l'Agent de gestion et la Technique du Secrétariat préparent conjointement une grille d'évaluation pour chaque organisations soumissionnaires (C.2. Canavas Grille d'évaluation)
- 3) La cellule FCS en coordination avec Le ST constitue le Comité d'Evaluation Technique (CET) et transmet à ses membres une copie des dossiers validés et conformes et les grilles d'évaluation
- 4) Les membres du CET valident les grilles d'évaluation
- 5) Sur cette base, le CET établit un classement/priorisation de toutes les notes soumises, avec justification et recommandations au CAP.
- 6) La liste des projets évalués, priorisés et recommandés par le CET est présentée au CAP pour prise de décision. **Un seul soumissionnaire sera retenu et sélectionné.**

La Cellule FCS, par voie électronique, les organisations dont les propositions n'ont pas été retenues.

Le CAP et son ST se réservent le droit de rejeter toute proposition ou d'annuler la procédure d'Appel à proposition, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'AAP aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Aucune information autres que celles prévues par la procédure ci-dessus, relative à l'examen et à la sélection des Appels à proposition ne pourra être divulguée aux soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce des résultats définitifs du processus d'Appel à proposition.

Le calendrier indicatif pour la sélection des appels à proposition est présenté dans le tableau ci-dessous :

APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri

Etape	Intitulé	Responsable	Semaines	délais actuelle
I	Détermination des enveloppes provinciales	CAN	PM	
II	Lancement des Appels à Proposition (AAP)	Secrétariat	1	11.11.2019
III	Soumission des AAPs	Partenaires	5	16.12.2019
IV	Examen et sélection d'AAP	CET	5 jours	20.12.2019
V	Appui à la finalisation de la proposition complète	Secrétariat	3	20.01.2020
VI	Approbation finale et communication des décisions	CAP	1	27.01.2020
VII	Contractualisation et décaissement	Sec/MA/MTPF-O	2	10.02.2020

L'évaluation des appels à proposition sera réalisée par le CET sur base de la grille d'évaluation ci-dessous. Les appels à proposition se verront attribuer une notation sur un maximum de 100 points (voir C.2. canevas Grille d'évaluation)

5. SECTION VI – ANNEXES

Annexe 1 - Fiche de renseignements relative au soumissionnaire

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Objet de l'organisme :
- Zone(s) d'intervention en RDC et dans les 3 provinces de l'Est :
- Domaine (s) d'intervention :
- Expériences dans la mise en œuvre, en RDC, de projets dans les domaines d'intervention cibles par cet AAP et dans la gestion de budgets similaires de la note conceptuelle
- Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :
- **Personne(s) de contact pour ce projet :**
 - Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)
 - Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de financement (Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association) :
 - Nom et prénom du directeur exécutif (ou équivalent) :
- Engagement à assumer l'entière responsabilité programmatique et financière des fonds lui étant décaissés par l'Agent administratif du FC
- Organigramme du Consortium (si applicable)

Annexe 2 – Fiche de renseignements relative au (x) partenaire (s) du projet

Le soumissionnaire confirme que l'ensemble des partenaires impliqués dans cette proposition ont été consultés et ont donné leur accord pour leur participation.

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet, et pour chacun d'eux compléter les informations suivantes :

- Nom complet de l'organisme :
- Acronyme :
- Adresse postale :
- Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)

**APPEL A PROPOSITION – FOND DE COHERENCE POUR LA STABILISATION (FCS) :
« Ituri-Djugu », Ituri**

- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Site internet :
- Personne(s) de contact pour ce projet :
- Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)
- Objet de l'organisme :
- Principaux domaines d'intervention :
- Ressources humaines :
- Budget total annuel en USD :
- Principaux donateurs :
- Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :
- Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels
- Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :
- Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :
- Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre du projet proposé :

Annexe 3 – Stratégie Provinciale de Stabilisation de Ituri/ex Province Orientale et Plan d'Action Provincial de Stabilisation (SPS/PAPS)